

LE LIVRET NUMÉRIQUE B / B1

Le livret numérique est une obligation réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2024. Pour tout comprendre, retrouvez l'ensemble des informations liées à sa mise en place dans cette Newsletter.

LE CALCUL DES ETP FORMATEURS

Objectif : automatiser le calcul des ETP B et B1 pour le seuil formateur du mois d'août à partir du mois de juin (période de référence avril et mai 2024) :

Etape 1

Récupération
des heures de
formation

AVRIL

Etape 2

Automatisation
du calcul des ETP
(Base de référence :
avril/mai)

FIN JUIN

Etape 3

Application du
calcul automatisé
des ETP sur le
seuil formateur

AOÛT

LES ACTIVITÉS PRISES EN COMPTE POUR CE PREMIER CALCUL AUTOMATISÉ DES ETP :



Leçons en
autonomie sur
simulateur



Leçons
pratiques des
formateurs



Leçons
théoriques des
formateurs



Accompagnement
Au Permis

CALCUL DES HEURES DE FORMATIONS

LEÇONS PRATIQUES CATEGORIES B1 ET B

QUELLES SONT LES INFORMATIONS COLLECTÉES ?


(Informations transmises automatiquement par votre logiciel de gestion ou pédagogique)

LES INFORMATIONS DE LA LEÇON



SEULES LES VALEURS ETP FORMATEURS SONT VISIBLES DES BER

QU'EST-CE QUI EST PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL AUTOMATISÉ DES ETP ?

 Pratique en formation traditionnelle (formateur ou simulateur**) =  prise en compte

 Pratique en formation ACC =  prise en compte
Coefficient de 1,2

(*) Inscrit en catégorie B ou B1

(**) seuls les simulateurs référencés sont pris en compte dans la limite de 5h00 max par élève en boîte mécanique, 3h00 max en boîte automatique.

L'ACCOMPAGNEMENT AUX EXAMENS



JE N'AI RIEN À DÉCLARER, LE CALCUL EST FAIT AUTOMATIQUEMENT SUR LA BASE DE L'HISTORIQUE DES ÉPREUVES PASSÉES.

CALCUL DES HEURES DE FORMATIONS



LEÇONS THÉORIQUES CATEGORIES B1 ET B



QUELLES SONT LES INFORMATIONS COLLECTÉES ?

(informations transmises automatiquement par votre logiciel de gestion ou pédagogique)



LES HEURES

LE FORMATEUR

QU'EST-CE QUI EST PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL AUTOMATISÉ DES ETP ?



De théorie réalisée par le formateur



prise en compte

PEU IMPORTE LE NOMBRE D'ÉLÈVES

QUELLES HEURES SONT PRISES EN COMPTE ?

Toutes les heures liées à de l'enseignement théorique pour des formations nécessitant des places d'examen

Liste non exhaustive



ÉVALUATION



RDV PÉDAGOGIQUE



COURS EN SALLE



LEÇON SUR SIMULATEUR avec présence obligatoire du FORMATEUR (seul ou en groupe)



THÉORIE DE LA CONDUITE

LES HEURES THEORIQUES HORS FORMATION PERMIS DE CONDUIRE QUI NE SONT PAS PRISES EN COMPTE :

Formations ne nécessitant pas de places d'examen

Exemples :

COURS DE PERFECTIONNEMENT

LA FORMATION POST-PERMIS

ACTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

1H DE THÉORIE RÉALISÉE PAR LE FORMATEUR = 1H PRISE EN COMPTE

PEU IMPORTE LE NOMBRE D'ÉLÈVES

DÉCLARATION DES SIMULATEURS

Liste des simulateurs homologués par la DSR



Pour être pris en compte dans le calcul des ETP, les simulateurs devront être déclarés et homologués par la DSR. Voici la *liste provisoire* des « simulateurs » homologués :

Edité et distribué par
ENPC - EDISER

**NOMAD
& SUPRA**

**TGD
COCKPIT
VISIO**

Edité par
THE GOOD DRIVE
distribué par
Planète Permis

Edité et distribué par
**CODES
ROUSSEAU**

**OSCAR
& OSCAR 2**

**CAR
SIMULATOR**

Edité et distribué par
TENSTAR

Les heures sur simulateurs en autonomie (pour calcul des ETP)

Comptabilisation des 5 premières heures (*) réalisées en autonomie dans le cadre de la compétence 1 du REMC via le simulateur homologué dans les « Heures de formation pratique ».

(*) 3 premières heures sur BA

Les heures complémentaires sur simulateur avec présence obligatoire du formateur (pour calcul des ETP)

(Au delà de la 5^{ème} heure)

Comptabilisation des ces heures via le formateur dans les « Heures de formation théorique ».

Rappel de la réglementation : Un simulateur de conduite automobile est dispositif permettant de reproduire, dans un environnement virtuel, les conditions de conduite d'un véhicule automobile.